

ARRÊTÉ N° 2022_264

MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°2013-255 DU 5 AOÛT 2013 ET AUTORISANT L'EXTENSION DE LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRÈCHE PRIVÉE "LA CITÉ DES ENFANTS", SOCIÉTÉ "PEOPLE & BABY", 20 RUE AMPÈRE, 93200 SAINT- DENIS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 2111-1 à L. 2111-4, L2324-1 à 2324-4 et L. 2326-4 ;

Vu le code de la santé publique, nouvelle partie réglementaire, notamment les articles R2324-16 à R2324-50-4 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°83.1067 du 8 décembre 1983 relatif aux transferts de compétences en matière d'action sociale et de santé ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2018 actualisant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et précisant les diplômes et certifications dont les titulaires sont dispensés de suivre certaines heures de la formation obligatoire des assistants maternels ;

Vu l'arrêté du président du conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil général n°2014-318 du 2 septembre 2014 autorisant le changement de responsable technique de la micro-crèche privée « La cité des Enfants »,

société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2016-058 du 16 février 2016 autorisant le changement de responsable technique de la micro-crèche privée « La cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2016-429 du 15 novembre 2016 autorisant le changement de référente technique de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2018-574 du 18 décembre 2018 autorisant le changement de référente technique de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n°2020-400 du 20 novembre 2020 autorisant le changement d'horaire, modifiant la capacité d'accueil et le changement de responsable technique de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », sise 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis ;

Vu le courrier de la société « People & Baby » du 17 décembre 2021 ;

Vu le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du conseil départemental n° 2021-651 du 2 septembre 2021 donnant délégation de signature à M. Benjamin Voisin, directeur général adjoint des services du département ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - L'article 3 de l'arrêté du Président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue ampère, 93200 Saint-Denis, est remplacé par les dispositions suivantes :

La capacité d'accueil totale de l'établissement est fixée à 12 places pour des enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle, Jusqu'à 5 ans révolus en cas de situation de handicap.

ARTICLE 2. - L'article 4 de l'arrêté du Président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue ampère, 93200 Saint-Denis, est remplacé par les dispositions suivantes :

Les modalités d'accueil sont les suivantes :

- L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 19 h,
- L'établissement est fermé les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, trois semaines en été et deux journées pédagogiques.

ARTICLE 3. - L'article 6 de l'arrêté du Président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue ampère, 93200 Saint-Denis, est remplacé par les dispositions suivantes :

La responsabilité technique de l'établissement est confiée à Mme Sophie Djokovic, infirmière diplômée d'État, dont les fonctions sont précisées dans le règlement de fonctionnement.

ARTICLE 4. - L'article 6 de l'arrêté du Président du Conseil général n°2013-255 du 5 août 2013 autorisant la création de la micro-crèche privée « La Cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue ampère, 93200 Saint-Denis, est remplacé par les dispositions suivantes :

L'effectif du personnel présent auprès des enfants est de 4 agents justifiant des qualifications et expériences requises par la législation en vigueur.

ARTICLE 5. - *Le taux d'encadrement est de un professionnel pour 6 enfants.*

ARTICLE 6. - Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 7. - Les arrêtés autorisant le changement de responsable technique de la micro-

crèche privée « La cité des Enfants », société « People & Baby », 20 rue Ampère, 93200 Saint-Denis, n°2014-318 du 2 septembre 2014, n°2016-058 du 16 février 2016, n°2016-429 du 15 novembre 2016, n°2018-574 du 18 décembre 2018, n°2022-400 du 20 novembre 2020 sont abrogés.

ARTICLE 8. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 9. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *recueil des actes administratifs du Département*.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le



ID : 093-229300082-20220810-2022_264-AR

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le